

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre de
membres : 17

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1998
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Votants présents : 13

MM. LOGEL, HAAS, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER, Mme CABIROL,
MM. PREVOT, ISEL, NEUHARD, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ,
WEISBECKER.

Absents excusés :

MM. WITTMER, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN, GOETZ.

N° 52 / 1998

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR TRAVAUX DE RÉNOVATION DE FACADES

Le Président soumet au Bureau les différents dossiers en vue de l'attribution des subventions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Bureau décide :

- d'attribuer, au titre de l'opération de rénovation de façades, les aides de 20 F du m² pour une surface maximale de 100 m², soit :

- . 2 000 F à M. PAULUS Robert (Walbourg)
- . 2 000 F à M. GRUNEWALD Louis (Gunstett)
- . 2 000 F à M. HERBER Joseph (Laubach)
- . 2 000 F à Mme MESSMER Françoise (Wingen)
- . 2 000 F à M. GODIN Gérard (Eschbach)
- . 2 000 F à M. GOLDBRONN Gérard (Dieffenbach)
- . 2 000 F à M. BAUMANN Francis (Eschbach)
- . 2 000 F à M. LANOIX Jean-Claude (Laubach)
- . 2 000 F à M. HERRMANN Henri (Langensoultzbach)
- . 2 000 F à M. HERRMANN Georges (Lembach)
- . 2 000 F à Mme LUCKAS Georgette (Morsbronn-les-Bains)
- . 2 000 F à Mme BALTZER Marie-Louise (Biblisheim)
- . 2 000 F à Mme MULLER Antoinette (Biblisheim)
- . 2 000 F à M. STEPHAN Georges (Gunstett)

- d'attribuer une aide de 60 F du m² (façades pierre de taille) et une aide de 40 F du m² (façades à pans de bois) pour une surface maximale totale de 100 m² à Mme COHEN Marthe (Morsbronn-les-Bains) ;

- d'attribuer, au titre de cette même opération, les aides de 40 F du m² pour une surface maximale de 100 m², soit

- . 4 000 F à M. SCHAEFFER Ernest (Langensoultzbach)
- . 4 000 F à Mme COUTURIER Madeleine (Morsbronn-les-Bains)
- . 4 000 F à M. ou Mme LAFARGUE (Langensoultzbach)
- . 4 000 F à M. SCHWARTZMANN Jean-Louis (Biblisheim)

- d'attribuer une aide de 25 % du montant TTC des factures de matières plafonnée à 2 000 F, à M. RUMBACH Jean, pour l'exécution -par le propriétaire- des travaux de rénovation de façades de sa maison d'habitation sise à HEGENEY.

Pour copie conforme,
MORSBRONN-LES-BAINS, le 25 octobre 1998

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi
n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

